

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date de révision : 20/02/2023

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Détails du produit****Nom commercial :** guide de contrôle noir**Numéro d'article :** 26051**Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Usage prévu :** Produit de préparation**Secteur d'utilisation****SU21 Usages grand public :** Ménages privés / Grand public / Consommateurs**SU22 Usages professionnels :** Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)**Catégorie de processus :** PROC7 Pulvérisation industrielle PROC11 Pulvérisation non industrielle**Fabricant/Fournisseur :**Chamäleon GmbH
Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg
Allemagne**Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :**

Département de la sécurité des produits

Informations en cas d'urgence : + 49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.



CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Irritation oculaire. 2 H319 Provoque une grave irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (TOCT) SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. **Éléments**

d'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP britannique.

pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mot signal Danger

Éléments de l'étiquetage déterminant le danger :

acétone

acétate de n-butyle

2-méthoxy-1-méthyléthyl acétate

butan-1-ol

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. **Mises en garde**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit. P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation.

P251 Ne pas percer ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Informations Complémentaires:

EUH066 Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau. En

l'absence d'une ventilation suffisante, un risque d'accumulation de mélanges explosifs existe. **Autres**

dangers

Résultats de l'évaluation PBT et

vPvB PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description: Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS : 67-64-1 EINECS : 200-662-2 Numéro d'index : 606-001-00-8 N° d'enregistrement : 01-2119471330-49	Acétone	25-<50%
	Liquide inflammable 2, H225 ; Irritant oculaire 2, H319 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles 3, H336, EUH066	
CAS : 115-10-6 EINECS : 204-065-8 Numéro d'index : 603-019-00-8 N° d'enregistrement : 01-2119472128-37	éther diméthylique	20-<25%
	Gaz inflammable 1A, H220 ; Gaz sous pression (liquide), H280	
CAS : 123-86-4 EINECS : 204-658-1 Numéro d'index : 607-025-00-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle	12,5-<20%
	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	
CAS : 74-98-6 EINECS : 200-827-9 Numéro d'index : 601-003-00-5 N° d'enregistrement : 01-2119486944-21	propane	5-<10%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz sous pression (compresseur), H280	
CAS : 108-65-6 EINECS : 203-603-9 Numéro d'index : 607-195-00-7 N° d'enregistrement : 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	
CAS : 106-97-8 EINECS : 203-448-7 Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119474691-32	butane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))	5-<10%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz sous pression (compresseur), H280	
CAS : 75-28-5 EINECS : 200-857-2 Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119485395-27	isobutane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))	5-<10%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz sous pression (compresseur), H280	
CAS : 9004-70-0	nitrate de cellulose	<2,5%
	Exp. 1.1, H201	
CAS : 71-36-3 EINECS : 200-751-6 Numéro d'index : 603-004-00-6 N° d'enregistrement : 01-2119484630-38	butan-1-ol	<2,5%
	Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318 Toxicité aiguë 4, H302 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles (SE) 3, H335-H336	

Informations Complémentaires: CAS 9004-70-0 : GB CLP Note T Pour le libellé des phrases de danger énumérées, reportez-vous à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Après inhalation : Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de symptômes.

Après contact avec la peau : En général, le produit n'irrite pas la peau. **Après le contact visuel :**

Rincez l'œil ouvert à l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si les symptômes persistent, consultez un médecin. **Après avoir avalé** Buvez beaucoup d'eau et aérez-vous. Appelez immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Médias d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

Risques particuliers liés à la substance ou au mélange : Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Dispositif de protection respiratoire buccale.

6- MESURE EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Installer un appareil de protection respiratoire.

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées. Tenez-vous à l'écart de toute source d'inflammation.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. **Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :** Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément à la section 13. Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections :

CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Consultez la section 7 pour obtenir des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Consultez la section 8 pour obtenir des renseignements sur l'équipement de protection individuelle. Consultez la section 13 pour obtenir des renseignements sur l'élimination des déchets.

7- MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation/évacuation d'air sur le lieu de travail.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur un matériau incandescent. Tenir toute source d'ignition éloignée. Ne pas fumer.

Gardez un appareil de protection respiratoire à portée de main. **Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles :**

Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les conteneurs :

Respectez la réglementation officielle relative au stockage des emballages contenant des récipients sous pression. **Informations concernant le stockage dans un entrepôt commun :** Non requis. **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Conserver le récipient bien fermé. **Classe de stockage :** 2B

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :	
67-64-1 Acétone	
WEL	Valeur à court terme : 3 620 mg/m ³ , 1 500 ppm ; valeur à long terme : 1 210 mg/m ³ , 500 ppm
115-10-6 Éther diméthylique	
WEL	Valeur à court terme : 958 mg/m ³ , 500 ppm ; valeur à long terme : 766 mg/m ³ , 400 ppm
123-86-4 acétate de n-butyle	
WEL	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm ; valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
WEL	Valeur à court terme : 548 mg/m ³ , 100 ppm ; valeur à long terme : 274 mg/m ³ , 50 ppm ; Sk

106-97-8 butane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))		
WEL	Valeur à court terme : 1 810 mg/m³, 750 ppm Valeur à long terme : 1 450 mg/m³, 600 ppm Carc (si plus de 0,1 % de buta-1,3-diène)	
71-36-3 butan-1-ol		
WEL	Valeur à court terme : 154 mg/m³, 50 ppm Sk	
DNELs		
67-64-1 acétone		
Oral	DNEL	62 mg/kg/jour (Consommateur, exposition systémique à long terme) 62
Dermique	DNEL	mg/kg/jour (Consommateur, exposition systémique à long terme) 186
Inhalateur	DNEL	mg/kg/jour (Travailleurs, exposition systémique à long terme) 2420 mg/
	DNEL	m3 (Travailleurs, exposition locale aiguë)
	DNEL	1210 mg/m3 (Travailleurs, exposition systémique à long terme) 200
	DNEL	mg/m3 (Consommateurs, exposition systémique à long terme) 60
	DNEL	mg/m3
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	DNEL	2 mg/kg/jour (Consommateur, exposition systémique à long terme) 2
Dermique	DNEL	mg/kg/jour (Consommateur, exposition systémique aiguë) 11 mg/kg/
	DNEL	jour (Travailleurs, exposition systémique à long terme) 11 mg/kg/jour
	DNEL	(Travailleurs, exposition systémique aiguë)
	DNEL	6 mg/kg/jour (Consommateur, effet systémique à long terme) 6
Inhalateur	DNEL	mg/kg/jour (Consommateur, effet systémique aigu) 300 mg/m3
	DNEL	(Travailleurs, effet systémique à long terme)
	DNEL	600 mg/m3 (Travailleurs, effet systémique aigu) 300 mg/
	DNEL	m3 (Travailleurs, effet local prolongé) 600 mg/m3
	DNEL	(Travailleurs, effet local aigu) 35,7 mg/m3 (Consommateur,
	DNEL	effet systémique prolongé) 300 mg/m3 (Consommateur,
	DNEL	effet systémique aigu) 35,7 mg/m3 (Consommateur, effet
	DNEL	local prolongé)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Dermique	DNEL	796 mg/kg/jour (Travailleurs, exposition systémique à long terme) 320 mg/
Inhalateur	DNEL	kg/jour (Consommateurs, exposition systémique à long terme) 275 mg/m3
	DNEL	(Travailleurs, exposition systémique à long terme)
	DNEL	33 mg/m3 (Consommateur, effet systémique à long terme)
71-36-3 butan-1-ol		
Oral	DNEL	3,125 mg/kg/jour (Consommateur, effet systémique à long terme) 310
Inhalateur	DNEL	mg/m3 (Travailleurs, effet local à long terme)
	DNEL	55 mg/m3 (Consommateur, exposition locale à long terme)
PNEC		
67-64-1 acétone		

PNEC	10,6 mg/l (Eau douce)
PNEC	1,06 mg/l (eau de mer)
PNEC	21 mg/l (Rejets sporadiques) 100 mg/l
PNEC	(Station d'épuration) 30,4 mg/kg
PNEC	(Sédiments d'eau douce)
PNEC	3,04 mg/kg (sédiments d'eau de mer)
PNEC	29,5 mg/kg (Sol)
123-86-4 acétate de n-butyle	
PNEC	0,18 mg/l (Eau douce)
PNEC	0,018 mg/l (eau de mer)
PNEC	0,36 mg/l (Rejets sporadiques) 35,6
PNEC	mg/l (Station d'épuration) 0,981 mg/kg
PNEC	(Sédiments d'eau douce) 0,0981 mg/kg
PNEC	(Sédiments d'eau de mer) 0,0903 mg/
PNEC	kg (Sol)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
PNEC	0,635 mg/l (eau douce)
PNEC	0,064 mg/l (eau de mer)
PNEC	100 mg/l (Station d'épuration) 3,29
PNEC	mg/kg (Sédiments d'eau douce) 0,329
PNEC	mg/kg (Sédiments d'eau de mer) 0,29
PNEC	mg/kg (Sol)
71-36-3 butan-1-ol	
PNEC	0,082 mg/l (eau douce)
PNEC	0,0082 mg/l (eau de mer)
PNEC	2,25 mg/l (Rejets sporadiques) 2476
PNEC	mg/l (Station d'épuration) 0,178 mg/kg
PNEC	(Sédiments d'eau douce) 0,0178 mg/kg
PNEC	(Sédiments d'eau de mer) 0,015 mg/kg
PNEC	(Sol)

Informations Complémentaires: Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aucune autre donnée ; voir section 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle ; Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz/fumées/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Éviter tout contact avec les yeux.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire à filtration. En cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Filtre A2/P3

Protection des mains :

gants de protection

Matière des gants

Caoutchouc butyle, BR

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau du gant

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent à l'acétone pendant 480 minutes.

Acétate de butyle : 60 min ;

acétate d'éthyle : 170 min ;

xylène : 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm offrent une résistance aux solvants de 42 à 480 minutes. Par mesure de précaution, nous recommandons aux utilisateurs et aux responsables de la sécurité au travail de considérer une durée de résistance aux solvants de 42 minutes. Au vu des données de la section 3 de cette fiche de données de sécurité, une durée de résistance supérieure peut être envisagée dans certains cas.

protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

État physique

Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif :

Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage

d'ébullition :

Inflammabilité :

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Inférieur:

Supérieur:

Point d'éclair:

Température d'auto-inflammation :

Aérosol

Noir

Semblable à un solvant

Indéterminé.

Indéterminé.

Sans objet, sous forme d'aérosol. Sans objet.

1,2 % vol. (123-86-4 acétate de n-butyle)

26,2 % vol. (115-10-6 diméthyl éther) Non applicable, sous forme d'aérosol

240 °C (464 °F) (115-10-6 diméthyl éther)

Température de décomposition :

pH :

Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C :

Dynamique :

Solubilité

eau:

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) : Pression de vapeur à 20 °C :

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C :

Densité relative

Densité de vapeur

Autres informations

Apparence:

Formulaire:

Informations importantes concernant la protection de la santé et de l'environnement, et la sécurité.

Propriétés explosives :

Teneur en solvant :

Solvants organiques :

Eau:
COV (EC)
COV-UE%

Teneur en matières solides :

Changement d'état

Taux d'évaporation :

Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs :
Gaz inflammables :
Aérosols :
Gaz comburants :
Gaz sous pression :
Liquides inflammables :

Matières solides inflammables :

Substances et mélanges autoréactifs :
Liquides pyrophoriques :
Solides pyrophoriques :
Substances et mélanges auto-échauffants :

Indéterminé.

Non déterminé

Indéterminé.

Indéterminé.

Non miscibles ou difficiles à mélanger. Non déterminé.

4000 hPa (3000,2 mm Hg)

0,8 g/cm³ (6,7 lbs/gal)

Non déterminé.

Indéterminé.

Aérosol

Indéterminé.

92,0 %

0,3 %

704,9 g/l

92,00 %

7,5 %

Sans objet.

Vide

Vide

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Vide

Vide

Vide.

Vide

Vide

Vide

Vide

Vide

Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau :

Vide

Liquides oxydants :

Vide

Solides oxydants :

Vide

Peroxydes organiques :

Vide

Corrosif pour les métaux :

Vide

Explosifs désensibilisés :

Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux n'a été identifié.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 :

toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs DL50/CL50 pertinentes pour la classification :		
67-64-1 acétone		
Oral	DL50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 15800 mg/kg (lapin)
Inhalateur	LC50 / 4h	76 mg/l (rat)
	LC50 / 96 h	5540 mg/l (oncorhynchus mykiss)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	DL50	10800 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Dermique	DL50	> 17600 mg/kg (lapin)
Inhalateur	LC50 / 4 h	> 21 mg/m3 (rat)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	DL50	8530 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 5000 mg/kg (lapin)

Inhalateur	LC50 / 4h	> 10000 mg/m3 (rat)
71-36-3 butan-1-ol		
Oral	DL50	2292 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	3430 mg/kg (lapin)
Inhalateur	LC50 / 4h	17000 mg/m3 (rat)

Corrosion/irritation cutanéeAucun effet irritant.

Lésions oculaires graves/irritationProvoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanéeAucun effet sensibilisant connu.

Exposition unique STOTPeut provoquer de la somnolence ou des vertiges.

Informations sur les autres dangers

propriétés de perturbation endocrinienne
Aucun des ingrédients n'est mentionné.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique :	
67-64-1 acétone	
LC50 / 96 h	8300 mg/l (poisson)
EC50/96h	7200 mg/l (algues)
LC50 / 48 h	8450 mg/l (crustacé (puce d'eau))
115-10-6 diméthyl éther	
EC50/96h	155 mg/l (algues)
LC50 / 48 h	> 4000 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h	> 4000 mg/l (poisson)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
EC50 / 48 h	> 500 mg/l (daphnia magna) 100-180
LC50 / 96 h	mg/l (oncorhynchus mykiss)
71-36-3 butan-1-ol	
LC50/96h	CL50 / 96 h 1376 mg/l (poisson)

Persistence et dégradabilité :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Mobilité dans le sol :Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats de**

l'évaluation PBT et vPvB : PBT :Sans objet.

vPvB :Sans objet.

Propriétés de perturbation endocrinienne :

CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Ce produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne. **Autres effets indésirables**

Informations écologiques complémentaires :

Remarques générales :

Classe de risque hydrique 1 (Réglementation allemande) (Auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne laissez pas le produit non dilué ou en grande quantité atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les réseaux d'égouts.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser ce produit atteindre le système d'égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation: L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

numéro ONU ou numéro

d'identification ADR, IMDG, IATA

ONU1950

Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR

IMDG

IATA

AÉROSOLS DE 1950

AÉROSOLS

AÉROSOLS inflammables

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

Étiquette

2 5F Gaz.

2.1

IMDG, IATA

CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE



Classe

Étiquette

2.1 Gaz.

2.1

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Risques environnementaux :

Précautions particulières pour l'utilisateur

Numéro d'identification du danger (code Kemler) :-

Numéro EMS :

Catégorie d'arrimage

non réglementé

Sans objet.

Avertissement : Gaz.

FD,SU

SW1 Protégé des sources de chaleur.

SW22 Pour les aérosols d'une capacité maximale de 1 litre : Catégorie A. Pour les aérosols d'une capacité supérieure à 1 litre : Catégorie B. Pour les aérosols usagés : Catégorie C, à tenir à l'écart des zones d'habitation. SG69 Pour les aérosols d'une capacité maximale de 1 litre : Tri selon la classe 9. Stocker séparément de la classe 1, à l'exception de la division 1.4. Pour les aérosols d'une capacité supérieure à 1 litre : Tri selon la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les aérosols usagés : Tri selon la subdivision appropriée de la classe 2.

Code de ségrégation

Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI :

Sans objet.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (QL)

Quantités exceptionnelles (QE)

Catégorie Transport

Code de restriction du tunnel

IMDG

Quantités limitées (QL)

Quantités exceptionnelles (QE)

Règlement type des Nations Unies :

1L

Code : E0

Quantité 2 non autorisée

D

1L

Code : E0

Non autorisé en tant que quantité
exemptée UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Catégorie Seveso P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 150 t **Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur** 500 t **Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H201 Explosif ; risque d'explosion en masse.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient du gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de

graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère

irritation des yeux. H335 Peut provoquer une irritation des

voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou

vertiges.

EUH066 Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou un craquellement de

la peau. **Abréviations et acronymes :**

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Transport international de marchandises dangereuses par voie

ferrée (OACI : Organisation de l'aviation civile internationale)

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Transport international de marchandises dangereuses par route (IMDG) :

Code maritime international pour les marchandises dangereuses ; IATA :

Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ;

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

COV : Composés organiques volatils (États-Unis, UE) DNEL :
Niveau dérivé sans effet (REACH Royaume-Uni) PNEC :
Concentration prévue sans effet (REACH Royaume-Uni) CL50 :
Concentration létale à 50 %
DL50 : Dose létale, 50 pour cent
PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif
Expl. 1.1 : Explosifs – Division 1.1
Gaz inflammables 1A : Gaz inflammables – Catégorie
1A Aérosol 1 : Aérosols – Catégorie 1
Gaz comprimés : Gaz sous pression – Gaz comprimés. Liquides inflammables
de catégorie 2 : Liquides inflammables de catégorie 2.
Liquides inflammables – Catégorie 3
Toxicité aiguë – Catégorie 4 Irritations
cutanées – Catégorie 2
Lésions oculaires. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1.
Irritation oculaire. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2.
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des indications sur les aspects liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement et ne sauraient être interprétées comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.